

Frais mensuels Mettez un X pour lu et compris

Les frais mensuels seront collectés selon les termes de ce contrat. Advenant le cas d'une transaction incomplète:

- 1) Un frais de service de 15\$ sera appliqué en cas de fond insuffisant au moment du débit. Dans le cas de fond insuffisant, le paiement total du montant dû selon ce contrat plus le frais de service seront exigibles immédiatement au Centre.
- 2) Si ce paiement n'est pas fait avant le prochain PAIEMENT PRÉ-AUTORISÉ, le montant en souffrance sera additionné à la modalité due selon ce contrat. Après 2 défauts de paiement, ceux-ci seront envoyés à notre agence de recouvrement en plus d'ajouter des frais équivalents à 3%, plus taxes applicables, du montant total du contrat pour chacune des modalités en souffrances. Le membre pourra recommencer ses activités au centre, seulement après avoir payé la totalité du montant envoyé en collection.
- 3) Si le membre ne donne pas son spécimen de chèque ou carte de crédit avant la fin du mois de signature pour effectuer le premier paiement pré-autorisé, des frais de 15\$ seront ajoutés au premier paiement en retard.

Politique des invités Mettez un X pour lu et compris

Vos invités sont bienvenus au centre, toutefois, un invité devra payer une visite d'une journée. Suite à cette visite, si cette personne s'abonne pour 12 mois, le coût de la visite payé sera déduit du coût de son abonnement et pour vous remercier pour la référence, vous recevrez 20\$ de M Fitness dollars pour le bar santé. Votre demande doit être faite au bureau chef (via site web) dans les jours suivants l'abonnement de votre invité.

Casiers Mettez un X pour lu et compris

Les casiers sont pour utilisation journalière seulement. Nous vous prions de ne pas apporter d'objets de valeur au Centre. Le centre, ses agents et employés ne seront pas tenus responsables de toute perte, vol, dommage faits ou subies aux objets personnels des membres ou de leurs invités. Il est interdit de laisser votre cadenas sur un casier la nuit. Si vous désirez avoir un casier permanent vous devez adhérer au service de casier sinon les cadenas qui resteront après les heures d'ouvertures seront coupés.

Carte de membre Mettez un X pour lu et compris

La carte de membre ne peut être utilisée par aucune autre personne que celle à laquelle celle-ci a été émise. La carte de membre est requise en tout temps pour l'admission au centre. Un autre dépôt de 20\$ sera nécessaire pour remplacer toute carte de membre volée, perdue ou endommagée.

Gel d'abonnement Mettez un X pour lu et compris

Votre abonnement peut être gelé pour un minimum d'un mois. Des frais de 10\$ seront appliqués pour chaque mois de gel désiré. Le ou les mois de gel doivent quand même être payés mais le gel fait en sorte que ces mois vous seront remis à la fin du contrat de 12 mois.

Disponibilité des centres Mettez un X pour lu et compris

Le Centre sera disponible pour les membres pendant les heures d'ouverture. Le Centre peut fermer ou réduire les heures d'ouverture lors des périodes de fêtes, de jours fériés ou lors de travaux de maintenance, pour une période allant jusqu'à de 2 semaines tous les ans. Advenant une catastrophe, dommage provenant de force majeure, un accident, ou tout autre raison hors du contrôle du centre, qui obligerait à fermer le centre, les termes de votre contrat d'abonnement seraient étendus pour une période égale au temps de fermeture du centre.

Transfert d'abonnement Mettez un X pour lu et compris

Le membre ou un agent autorisé de celui-ci ne peut vendre, assigner ou transférer son contrat d'abonnement au centre ou tout autre privilège contenu dans ce contrat. Tout transfert, assignation ou vente sera considéré nul et n'ayant aucun effet. Cet abonnement n'est pas transférable sous aucune manière ou forme sans avoir préalablement reçu l'accord de l'équipe de gestion du centre et cela sous circonstances exceptionnelles seulement. Si une autorisation est obtenue pour le transfert de l'abonnement, des frais de 100\$ seront appliqués au moment du transfert.

Règles générales / Salle d'exercice Mettez un X pour lu et compris

1. Une serviette est requise en tout temps lors de l'exercice. Si vous n'avez pas souscrit au service de serviettes, des frais de 2\$ vous seront chargés lors de l'oubli de votre serviette.

2. Les membres doivent quitter le centre à l'heure de fermeture.
3. SVP ne pas laisser tomber vos poids.
4. Le fait de ne pas utiliser le centre ne donne pas le droit de ne pas payer selon les termes du contrat ou de annuler. Voir les termes de résiliation sous la section Mention exigée par La Loi de la protection du consommateur ci-bas.
5. Vous êtes tenus de replacer les poids libres sur les supports après usage. Les poids libres et les plaques de poids doivent être déposés délicatement à la fin d'un exercice. L'abus des équipements ne sera pas toléré.
6. Tout comportement ou langage abusif ou grossier ne seront pas tolérés.
7. Drogues, alcool et cigarettes ne sont pas permis dans le centre.
8. LA VENTE, DISTRIBUTION OU PROMOTION DE DROGUES OU TOUT AUTRE PRODUITS ILLICITES RÉSULTERA EN UNE RÉVOCATION IMMÉDIATE DE VOTRE ABONNEMENT.
9. Aucune annonce personnelle, publicité, ou autre littérature ne doivent être affichées ou distribuées sans avoir obtenu préalablement la permission écrite de l'équipe de gestion du centre.
10. L'ajustement des télévisions, de la radio, du chauffage ou de la climatisation ne doivent être fait que par les employés du centre.
11. Aucun membre n'est admis et ne sera toléré derrière la réception.
12. Les enfants de moins de 12 ans doivent demeurer à la réception ou dans l'aire de garderie.
13. Verres, papiers et poubelles doivent être disposés dans les contenants appropriés. Aidez-nous à garder notre centre propre.
14. M Fitness se réserve le droit de refuser l'utilisation et l'accès au centre.
15. Les membres ne doivent pas entrer dans les bureaux ou autre endroit restreint sans obtenir l'autorisation d'un employé du centre.
16. Des souliers d'exercices doivent être portés dans la salle d'exercice en tout temps. Les sandales, botte d'hiver ou souliers de ville ne sont pas permis.
17. Des vêtements d'exercices sont requis dans les salles d'exercices. Les vêtements de ville, jeans ou maillot de bain ne sont pas permis dans les salles d'exercices.
18. La nourriture et les sacs d'exercices ne sont pas permis dans les salles d'exercices.
19. Les barres de sécurité et les pinces de sécurité sont requises lors des exercices de "bench press", banc incliné ou décliné et squat.
20. S'il vous plaît, soyez courtois et essuyez l'équipement après chaque utilisation.

Convention d'adhésion

Je comprends et suis d'accord avec les règles et les règlements ci énoncés:

X

Signature du membre

«Mention exigée par la loi sur la protection du consommateur» (Contrat conclu par un commerçant exploitant un studio de santé)

Le consommateur peut résilier le présent contrat sans frais ni pénalité avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.

Si le commerçant a commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur peut résilier le présent contrat dans un délai égal à un dixième de la durée prévue au présent contrat en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Ce délai a comme point de départ le moment où le commerçant commence à exécuter son obligation principale. Dans ce cas, le commerçant ne peut exiger au plus, du consommateur, que le paiement d'un dixième du prix total prévu au contrat.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Dans les dix (10) jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 197 à 205 de la Loi sur la protection du consommateur(chapitre P-40.1) et au besoin à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

FORMULAIRE DE RÉSILIATION

Date: _____

En vertu de l'article 204 de la loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat

n°: C#: _____

Fait le: _____ au _____

(Date de la conclusion du contrat)

(Lieu de la conclusion du contrat)

Nom du membre: _____

Signature: _____

Monthly dues Mettez un X pour lu et compris

Monthly dues are collected as per the membership agreement. In the case of an incomplete transaction:

- 1) A service charge of \$15 will apply for insufficient funds at time of debit processing. In the event of insufficient funds, a payment for the total amount due, plus the service charges, payable to the Center will be required.
- 2) If this payment is not made before the next PRE-AUTHORIZED PAYMENT (15th of the following month), the outstanding payment will be added to the monthly payment due. After 2 defaults payments, they will be sent to our collection agency and added fees equivalent to 3%, plus applicable taxes, of the total contract amount for each month in suffering. Only after paying the total amount, the member will be able to start using the center again.
- 3) If the member does not provide his specimen cheque or credit card before the end of the month of this contract signature for the first pre-authorized payment, a 15\$ charge will be added to the late payment.

Guest policy

Members may bring guests into the Club, but must purchase a guest pass for \$15 per guest. If the guest signs for a 12 month membership, we will deduct the 15\$ from the total amount and we are going to give you 20\$ of M Fitness dollars to be consumed at the Health Bar. Your demand for your M Fitness dollars must be done at the head office (ask the e-mail address at reception) and most be done within the next few days of your guest’s membership starting date.

Lockers

Lockers are provided for daily use by members. Members are urged not to bring valuables into Club premises. The Club, its agents or employees shall not be liable for the loss, theft or damage to personal property of members and, or guests. Items left in the lockers without their owner being present in the gym will be emptied daily.

Membership card

The membership card is not to be used by anyone other than the member to whom it is issued. Membership cards are required for admittance in the Club. There will be another \$20 deposit needed to replace any lost or stolen cards.

Freeze of membership

Memberships can be frozen for a minimum of one month. A \$10 charge will apply to every month that membership is suspended. The frozen months still need to be paid as per the terms of the contract but they will be added at the end of your 12 months.

Club availability

The Club will be available to members during club hours, unless otherwise specified on the agreement. The Club may be temporarily closed for holidays and for periods of up to two weeks each year for maintenance purposes. Should the facilities be unavailable for use at any other time, due to damage by force majeure, catastrophe, accident or other reason beyond the control of the club, the membership term will be extended for a period equal to the time of such unavailability.

Transferability

Neither member nor unauthorized agent will sell, assign or transfer this agreement or his/her membership in the club or any other right or privilege herein or therein contained. Any such sale, assignment or transfer shall be null and void and of no force or effect whatsoever. Member or authorized agent shall not permit this membership to be advertised for sale or exchange. This membership is not transferable in any manner unless under circumstances which have been approved by management only. In the case, M Fitness’s authorizes a membership transfer, a 100\$ charge will applied at the time of transfer.

General rules / Exercise Floor

1. A workout towel is required on the piece of equipment used at all time while exercising. If you did not subscribe to the towel service, we will charge you a 2\$ fee to provide you with one when you forget your own

- Members are expected to leave the premises by closing time
- 2. Dropping weights is prohibited
- 3. The member’s failure to use the club (non attendance) is not grounds for cancellation and or non-payment during the term of the agreement
- 4. No loud or abusive language permitted
- 5. Members should replace all free weights on appropriate racks after use. Free weights and weight stacks are to be lowered carefully after completion of an exercise.
- 6. Abuse of equipment will not be tolerated
- 7. No alcohol, smoking or drugs allowed on the premises
- 8. THE SALE, DISTRIBUTION, OR PROMOTION OF PRESCRIPTION DRUGS WILL RESULT IN THE IMMEDIATE REVOCATION OF MEMBERSHIP
- 9. No personal notices, advertising, or other literature, either posted or for distribution is allowed without the express written permission of management
- 10. Adjustment to television, radio, heater, air condition, fans and other equipment may be made by staff only
- 11. No members are allowed behind the front desk
- 12. Visitors or children under 12 are restricted to the lounge area
- 13. Cups, papers, and trash should be disposed of in the proper receptacles
- 14. M Fitness reserves the right to refuse admittance and the use of the facility to anyone
- 15. Members may not enter offices or other restricted areas unless authorized by management.
- 16. Athletic shoes must be worn on the exercise floor at all times. No sandals or street shoes allowed
- 17. Members must be properly attired in standard workout clothes while in the exercise areas. Swimsuits, underwear and street clothes are not allowed
- 18. No food or workout bags are allowed on the exercise floor
- 19. Spotters and collars are required for bench presses, incline and decline presses, and squats
- 20. Please, be courteous and wipe down equipment after each use

Membership agreement

In making this application, I understand and agree with the following rules and regulations:

X

Member Signature

«Clause required under The Consumer Protection Act.»

Contract concluded by a merchant operating a health studio

The consumer may cancel this contract without charge or penalty before the merchant has begun the performance of his principal obligation by sending the form attached hereto or another notice in writing for that purpose to the merchant.

If the consumer has begun to perform his principal obligation, the consumer may cancel this contract within a time period equal to one-tenth of the duration prescribed in this contract by sending the attached form or another notice in writing for that purpose to the merchant. Such time period shall begin at the time the merchant starts to perform his principal obligation. In that case, the merchant may not exact from the consumer payment of any sum greater than one-tenth of the total prescribed cost of the contract.

This contract is cancelled, without further formality, upon sending of the form or notice.

Within ten (10) days following the cancellation of this contract, the merchant must restore to the consumer the money he owes him/her.

It is in the consumer’s interest to refer to section 197 and 205 of the Consumer Protection Act (Chapter P-40.1)and, when necessary, to communicate with the Office de la protection du consommateur.

HEALTH CLUB MEMBERSHIP CANCELLATION FORM

Date: _____

By virtue of section 204 of the Consumer Protection Act, I cancel the contract #:

C#: _____

Made on: _____ at _____
(date when the contract was made) (place where de contract was made)

Name of member: _____

Signature: _____